



Groupe d'Etats contre la corruption  
*Group of States against corruption*

**DIRECTION GENERALE I – AFFAIRES JURIDIQUES**  
**SERVICE DES PROBLEMES CRIMINELS**



COUNCIL OF EUROPE  
CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 19 novembre 2002

**Greco (2002) 33F**

## **11<sup>ème</sup> Réunion plénière du GRECO** **(Strasbourg, 15-17 octobre 2002)**

### **Rapport sommaire** **de la Réunion**

## **I. Ouverture de la réunion**

1. Le Président, M. Michel GAUTHIER (France), ouvre la 11<sup>ème</sup> réunion plénière du GRECO le 15 octobre 2002 à 9h30. Il souhaite la bienvenue aux participants dont la liste figure à l'annexe I au présent rapport. En l'absence du Président ce jour là, M. Drago KOS (Slovénie) préside la réunion du GRECO le 17 octobre 2002.

## **II. Adoption de l'ordre du jour**

2. L'ordre du jour de la réunion est adopté tel qu'il figure à l'annexe II du présent rapport.

## **III. Communication du Président et du vice-Président**

3. Le Président du GRECO informe les participants qu'il continuera d'assumer la présidence du GRECO jusqu'à la fin de son mandat, intervenant en décembre 2002, mais qu'au-delà de cette date, il ne participera plus aux réunions du GRECO compte tenu de sa récente affectation au Parquet de Bobigny (Ile de France).

4. Le vice-Président du GRECO, M. Drago KOS (Slovénie), informe le GRECO de sa participation à la Réunion du groupe de Pilotage de l'Initiative Anti-Corruption du Pacte de Stabilité à Rome, les 25-26 septembre 2002 (Greco (2002) 30).

## **IV. Communication du Secrétaire Exécutif**

5. Le Secrétaire Exécutif du GRECO, M. Manuel LEZERTUA, informe les participants de l'organisation, par l'« Open Society Institute », d'une table ronde sur « la lutte contre la corruption dans une Europe élargie » qui aura lieu le 18 novembre 2002. Le GRECO charge le Vice-Président, M. Manfred Möhrenschlager (Allemagne), son expert scientifique (Prof. Albin Eser) et le Secrétaire Exécutif de participer à cet évènement au nom du GRECO.

6. Le Secrétaire Exécutif informe le GRECO des contacts établis entre le Secrétariat et les organisateurs du « Global Forum III » qui aura lieu à Séoul en mai 2003. Le GRECO décide d'examiner lors d'une prochaine réunion quelle sera la contribution du GRECO à cet événement.

7. Le Secrétaire Exécutif notifie au GRECO la décision des autorités grecques d'autoriser la publication du Rapport d'Evaluation sur la Grèce, adopté lors de la 9<sup>ème</sup> réunion plénière du GRECO (mai 2002). Le rapport est rendu public sur le site Internet du GRECO. Le Secrétaire Exécutif informe également le GRECO de la publication des rapports sur la Norvège et le Danemark, adoptés lors de la 10<sup>ème</sup> réunion plénière du GRECO (juillet 2002), sur le site Internet du GRECO, après que les autorités de ces pays aient notifié au Secrétariat leur souhait de rendre publics les rapports les concernant.

## **V. Communication du Représentant de l'OCDE**

8. Le Représentant de l'OCDE apprécie l'opportunité de participer au GRECO en tant qu'observateur. D'après l'OCDE, il y a un degré élevé de complémentarité entre la Convention Pénale contre la corruption du Conseil de l'Europe et celle de l'OCDE sur la lutte contre la corruption des agents publics étrangers dans les transactions commerciales interantionales. Il note que la participation de l'OCDE au GRECO en tant qu'observateur sert l'intérêt que porte l'OCDE aux évaluations mutuelles, en tant que moyen de promouvoir la mise en œuvre des engagements contre la corruption. Ceci pourrait également améliorer la coordination entre le

contrôle réalisé au sein du Conseil de l'Europe et celui de Groupe de travail sur la Corruption de l'OCDE, ainsi que renforcer les efforts d'assistance contre la corruption à l'attention des pays d'Europe Centrale et Orientale qui sont membres du GRECO mais qui ne le sont pas au Groupe de travail de l'OCDE.

## **VI. Examen du projet de rapport d'évaluation de l'«ex-République yougoslave de Macédoine»**

9. Le GRECO procède à l'examen, en première lecture, du projet de rapport d'évaluation sur l'«ex-République yougoslave de Macédoine», tel qu'il figure dans le document Greco Eval I Rep (2002) 7F (P3).

10. En premier lieu, les évaluateurs faisant partie de l'équipe d'évaluation du GRECO qui s'est rendu à l'«ex-République yougoslave de Macédoine», à savoir M. Jorn GRAVESEN (Danemark), M. Vladimir TURAN (Slovaquie) et M. Jean-Pierre BUEB (France), présentent oralement leur appréciation de la situation à l'«ex-République yougoslave de Macédoine» dans le domaine de la lutte contre la corruption, à la lumière des thèmes d'évaluation faisant partie du Premier Cycle.

11. La Délégation de l'«ex-République yougoslave de Macédoine» présente au GRECO ses commentaires sur le projet de rapport. A l'issue de leur présentation, les intervenants de la Moldava et de l'Irlande, désignés par le Bureau du GRECO, conformément à l'article 29 paragraphe 2 du Règlement Intérieur, adressent aux représentants de l'«ex-République yougoslave de Macédoine», leurs questions sur le rapport d'évaluation [Greco Eval I (2002) 42 et 43 F] .

12. Le GRECO procède à un débat général sur la base des documents disponibles et des explications fournies. Ensuite, le GRECO effectue une première discussion du projet de rapport, paragraphe par paragraphe, et convient des amendements à y apporter.

13. A la lumière du présent débat et sur la base d'une liste de questions qui leur est soumise, le GRECO invite la délégation de l'«ex-République yougoslave de Macédoine» à soumettre au Secrétariat, par écrit, avant le 4 novembre 2002, des informations supplémentaires sur la version de projet tel qu'issue de la première lecture. Le GRECO reporte la deuxième lecture du projet de rapport à sa prochaine réunion (la 12<sup>ème</sup>).

## **VII. Préparation d'un projet de questionnaire préliminaire pour le Deuxième Cycle d'Evaluation**

### *1. Généralités*

14. Le Secrétaire Exécutif du GRECO rappelle que, suite aux décisions prises par le GRECO en vertu du Statut et du Règlement Intérieur, en ce qui concerne les procédures d'évaluation, le Premier Cycle d'Evaluation s'achève le 31 décembre 2002. Pour la suite des travaux du GRECO, il convient donc, conformément à l'Article 11 de son Statut, d'adopter un questionnaire pour chaque cycle d'évaluation : « le questionnaire constitue le cadre de la procédure d'évaluation ».

### *2. Examen du projet préliminaire de questionnaire*

15. Conformément à la décision adoptée lors de la 10<sup>ème</sup> réunion plénière du GRECO, un projet préliminaire de questionnaire a été préparé (GRECO(2002)28F) par le Secrétariat et le Bureau sur la base d'une contribution notable du Groupe de Recherche sur la Politique en matière de Stupéfiants, la Politique Criminelle et

la Criminalité Internationale de l'Université de Gand ainsi que celles de certaines délégations.

16. Le GRECO procède à l'examen du projet préliminaire de questionnaire de manière générale. Au cours de ces débats, il est rappelé que certaines questions soulevées par le projet du questionnaire ont été abordées au sein du GAFI et du PC-R-EV. Par conséquent, les réalisations et notamment les rapports nationaux d'évaluation devraient pouvoir être utilement exploités par le GRECO. Certaines délégations craignent toutefois que certains de ces rapports ne soient plus à jour à la date à laquelle le GRECO réalisera sa propre évaluation.

17. A l'issue du débat général, le Secrétaire Exécutif propose de faire l'examen du projet préliminaire de questionnaire selon la procédure suivante. Les participants devraient considérer :

- premièrement, quelles questions devraient être éliminées,
- deuxièmement, si les questions retenues devraient être reformulées, et
- finalement, le Secrétaire Exécutif invite les Chefs de Délégation à soumettre par écrit, avant le 15 novembre 2002, au Secrétariat des questions supplémentaires à inclure dans le projet du questionnaire.

18. Des amendements sont introduits à la première partie du projet préliminaire de questionnaire. En outre, le GRECO accepte la proposition du Représentant du Royaume Uni qui s'engage à réviser la deuxième partie du questionnaire avant la tenue du Séminaire de Formation des Experts-Evaluateurs de Chypre.

19. A l'issue de la discussion, le GRECO décide de charger le Secrétariat de préparer le projet révisé de questionnaire, avec la contribution de la délégation du Royaume Uni, et de le distribuer pour information et examen lors du Séminaire de Formation des Experts-Evaluateurs de Chypre. Le GRECO approuve également de consacrer une partie de sa prochaine réunion plénière (GRECO 12, les 9-13 décembre 2003) à l'examen final du projet de questionnaire pour le Deuxième Cycle d'Évaluation.

20. Le Secrétaire Exécutif propose que le Secrétariat élabore une « check-list » afin de compléter les informations fournies par le questionnaire pour assister les évaluateurs du Deuxième Cycle durant les visites d'évaluation.

21. Certains membres du GRECO souhaitent que la « check-list » proposée ci-dessus contienne une liste des critères minima. Le rapport d'évaluation à l'égard d'un pays qui remplirait tous ces critères ne devrait pas comporter de recommandations fondées sur l'application de ces critères. D'autres participants songent que, même en cas de réalisation des critères, le GRECO devrait pouvoir faire des recommandations, par exemple pour améliorer la mise en œuvre des objectifs fondamentaux du GRECO.

### **VIII. Organisation du Deuxième Cycle d'Évaluation**

22. Le GRECO procède à l'examen des propositions de la délégation suédoise [GRECO (2002)16F] quant à l'organisation du Deuxième Cycle d'Évaluation, en vue d'introduire des améliorations à la procédure d'évaluation actuelle.

23. Certains membres du GRECO estiment que la partie descriptive du projet de rapport d'évaluation devrait, à l'avenir, être rédigée par le Secrétariat préalablement à la visite, sur la base des réponses au questionnaire et en

consultation avec le pays membre faisant l'objet de l'évaluation. Dans ce cas, les réponses au questionnaire devraient être transmises au Secrétariat bien avant la visite afin de lui permettre de préparer la partie descriptive du rapport avant la visite. D'autres participants estiment toutefois que dans ce laps de temps, des changements pourraient intervenir dans la situation du pays, nécessitant une mise à jour de la partie descriptive, ce qui entraînerait une charge de travail double à la fois pour les Etats et pour le Secrétariat. Le GRECO décide que la partie descriptive du projet de rapport d'évaluation serait élaborée préalablement à la visite d'évaluation, ce qui renforcerait la préparation de la mission des évaluateurs sur place. Le GRECO décide également que les réponses au questionnaire devraient être soumises au Secrétariat au moins trois mois avant la visite d'évaluation (afin que les évaluateurs se voient remettre la partie descriptive au moins un mois avant la visite). Le Secrétariat soumettra à la prochaine réunion plénière un projet de modèle de partie descriptive.

24. A l'instar de la proposition suédoise, certaines délégations souhaitent que la partie analytique des projets de rapport d'évaluation soit rédigée par le Secrétariat sur la base des rapports des évaluateurs. D'autres délégations estiment que l'équilibre actuel dans la répartition des tâches entre le Secrétariat et les évaluateurs devrait être préservé. Pour ceux-là, la cohérence et l'égalité de traitement sont assurées par l'examen des rapports et les délibérations du GRECO en session plénière.

25. Plusieurs membres du GRECO expriment le besoin d'accélération de la procédure d'évaluation en réduisant le laps du temps entre le moment où a lieu la visite et l'examen du projet de rapport d'évaluation par le GRECO. Le GRECO décide que l'examen en plénière du projet de rapport d'évaluation ne devrait pas avoir lieu au-delà d'un délai de six mois à compter de la visite, également, qu'en cas de non-respect de ce délai, une explication devra être donnée en plénière. De plus, les rapports devraient être plus courts et plus ciblés.

26. Le GRECO charge le Secrétariat de préparer des amendements au Règlement Intérieur du GRECO afin d'introduire les décisions ci-dessus.

27. La majorité des participants songe qu'un « manuel pour les évaluateurs » faciliterait le bon déroulement de la procédure d'évaluation ainsi que le travail des évaluateurs. Le manuel devrait contenir tous les textes de référence comme base pour l'évaluation. Il devrait également traiter du comportement des évaluateurs pendant les réunions du GRECO et les visites d'évaluation, de leur attitude avant, pendant et après les visites d'évaluation ; de leur obligation de participer aux réunions de coordination préparatoires et finales pendant les visites d'évaluation et des questions de confidentialité. Le manuel devrait aussi contenir une liste de questions types qui doivent être soulevées pendant les visites d'évaluation. Le GRECO charge le Secrétariat de préparer un projet de manuel pour les évaluateurs de Deuxième Cycle d'Évaluation.

28. Par référence à la question sur la « check-list », explicitée plus haut, le GRECO convient de réexaminer ultérieurement la question d'une liste de critères à satisfaire pour déterminer l'opportunité de recommandations.

29. Certaines délégations estiment qu'il conviendrait de réduire les délais d'examen des projets de rapports d'évaluation et de concentrer les débats en plénière sur la partie analytique du rapport. D'autres participants trouvent que l'abandon de l'institution des intervenants réduirait la durée d'examen des rapports.

30. La plupart des membres du GRECO conviennent que l'adoption des rapports d'évaluation relève de la plénière, c'est pourquoi, toutes les parties d'un rapport devraient faire objet d'un débat en plénière. Ils reconnaissent le besoin de raccourcir la description générale de la situation et d'examiner la partie analytique de manière plus détaillée.

31. Le GRECO approuve la proposition faite par le Secrétaire Exécutif d'examiner les possibilités de simplifier la procédure d'examen des projets de rapport d'évaluation, notamment en cessant d'utiliser des intervenants et convient d'examiner cette proposition dans le contexte des amendements à intégrer dans le Règlement Intérieur en relation des amendements à introduire au Règlement Intérieur.

32. Suite à l'intervention du Représentant des Etats-Unis, le GRECO convient, que du temps devrait être périodiquement consacré par le GRECO pour des débats de fond d'orientations sur ses travaux. Il décide également qu'il conviendrait d'examiner les possibilités d'intensifier à l'avenir les relations avec la société civile et les Etats non-membres en vue de favoriser les objectifs du GRECO.

33. Plusieurs participants rappellent l'importance des rapports de suivi dans la procédure d'évaluation. Le GRECO charge le Secrétariat de faire des propositions en vue de l'élaboration d'une procédure de suivi.

34. En l'absence d'une procédure de suivi applicable, le Représentant du Royaume Uni estime qu'il serait prématuré de soumettre au GRECO le rapport de suivi du Royaume Uni avant la fin de l'année 2002 et demande que ce délai soit prolongé. Le GRECO décide que les pays qui devaient soumettre leurs rapports de suivi avant la fin de l'année 2002, doivent le faire avant la fin de mars 2003.

#### **IX. Préparation du Séminaire pour les évaluateurs participant au Deuxième Cycle d'Evaluation du GRECO**

35. Le Secrétaire Exécutif présente aux membres du GRECO les documents (Greco Sem/Eval (2002) 1 Rev. 1 et 2 Rev. 2 F) concernant le programme et l'information sur le Séminaire de Formation d'Évaluateurs du Deuxième Cycle d'Évaluation qui aura lieu à Paphos (Chypre) du 21 à 23 novembre 2002.

36. La Représentante de Chypre, Mme Eva ROSSIDOU-PAPAKYRIACOU informe le GRECO de l'état de préparation du séminaire et de la contribution des autorités de Chypre pour le bon déroulement du Séminaire du GRECO qui aura lieu conjointement avec celui du PC-R-EV. Toute information pratique complémentaire (notamment, transport, visas, programme social), pourra être demandée au Secrétariat du GRECO. Une information détaillée sera également disponible sur le site Internet du GRECO.

37. Le Secrétaire Exécutif du GRECO rappelle que le nombre des participants dont les frais sont pris en charge par le GRECO est limité à trois personnes par Etat membre (trois évaluateurs, ou deux évaluateurs et un chef de délégation). Il invite les Chefs de Délégations à transmettre les nominations (Greco Sem/Eval (2002) 3 bil RegForm) au Secrétariat, le 25 octobre 2002, au plus tard. Il leur rappelle également qu'ils doivent désigner, dans les plus brefs délais, conformément à l'article 10 paragraphe 4 du Statut, un maximum de cinq experts-évaluateurs pouvant participer aux procédures d'évaluation dans le cadre du deuxième Cycle d'Évaluation du GRECO.

## **IX. Divers**

### *1. Questions concernant le Premier Cycle d'Evaluation du GRECO*

38. Le Vice-Président, M. Drago KOS, présente la liste des intervenants, approuvée par le Bureau conformément à l'article 29 paragraphe 2 du Règlement Intérieur pour les 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> réunions plénières du GRECO (Greco Eval I (2002) 38, 39 et 40 bil.).

39. Le Vice-Président présente également le document Greco Eval I (2001) 17 du 16 octobre 2002 sur la composition des groupes du Premier Cycle d'Evaluation, tel qu'approuvé par le Bureau.

### *2. Nouveaux développements intervenus depuis la précédente réunion du GRECO*

40. Le Secrétaire Exécutif informe le GRECO :

- de la ratification par la Finlande, le 3 octobre 2002, de la Convention pénale contre la corruption [STE n° 173], ce qui porte à 18 le nombre des Etats Parties ;
- de l'entrée en vigueur de cette Convention au regard des Pays Bas, du Portugal et de la Roumanie ;
- de la ratification de la Convention civile contre la corruption [STE n° 174], par la Pologne, le 11 septembre 2002, ce qui porte à 8 le nombre des Parties à cette Convention ;
- de l'avis favorable de l'Assemblée Parlementaire quant à l'adhésion de la République de Serbie et du Monténégro au Conseil de l'Europe, et de l'adhésion possible de ce dernier au GRECO avant la fin de l'année 2002 ;
- de l'intérêt du Mexique, après avoir signé la Convention Pénale sur la Corruption, à devenir membre du GRECO.

41. Par conséquent, le GRECO décide à avoir un échange de vue avec une délégation de ce pays lors de sa prochaine réunion plénière.

### *3. La vie du GRECO*

42. Les participants du GRECO demandent au Vice-Président qu'il transmette à M. Patros KAKALIS, Chef de la délégation de Grèce auprès du GRECO, leurs vœux de complet et prompt rétablissement.

### *4. Election*

43. Le Vice-Président rappelle aux membres du GRECO l'élection prochaine de Président et de Vice-Président, au dernier jour de la 12<sup>ème</sup> réunion plénière du GRECO, et, par conséquent, invite les participants à soumettre leurs propositions 48 heures avant la réunion plénière, ou, au plus tard, au premier jour de la réunion plénière.

## **X. Dates des prochaines réunions**

44. La prochaine (15<sup>ème</sup>) réunion du Bureau du GRECO aura lieu à Paphos (Chypre) le 20 novembre 2002. La 12<sup>ème</sup> réunion plénière du GRECO aura lieu à Strasbourg du 9 à 13 décembre 2002.

**ANNEXE I****LIST OF PARTICIPANTS /LISTE DES PARTICIPANTS****ALBANIA / ALBANIE**

Mr Ardian DVORANI  
Director of Codification Department, Ministry of Justice

**BELGIUM / BELGIQUE**

Mme Isabelle VAN HEERS  
Magistrat Fédéral, Palais de Justice – Extension

Mme Claire HUBERTS  
Conseiller adjoint, Direction Générale de la Législation pénale et des Droits de l'Homme, Ministère de la Justice

**BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE**

Mr Nedzad HADZIMUSIC  
Director for Political Multilateral Relations and Cooperation, Ministry of Foreign Affairs

**BULGARIA / BULGARIE**

Mr Georgi RUPCHEV  
Head of Section "International Legal Cooperation", Ministry of Justice

**CROATIA / CROATIE**

Mr Željko HORVATIĆ – **Apologised / Excusé**  
Professor, Faculty of Law

**CYPRUS / CHYPRE**

Mrs Eva ROSSIDOU PAPAKYRIACOU  
Counsel of the Republic, Law office of the Republic of Cyprus

**CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE**

Mrs Kateřina CIZLOVA  
Lawyer, International Department, Section for International Organisations and International Co-operation, Ministry of Justice

Mr Petr POSPISIL  
Security policy Department, Section for Analyses and Strategies, Ministry of the Interior of the Czech Republic

**DENMARK / DANEMARK**

Mr Poul DAHL JENSEN – **Apologised / Excusé**  
Public Prosecutor, Public Prosecutor's Office

Mr Flemming DENKER  
Deputy Director, The Public Prosecutor for Serious Economic Crime



**ESTONIA / ESTONIE**

Mrs Ülle RAIG  
 Legal Adviser, Penal Law Department, Ministry of Justice

**FINLAND / FINLANDE**

Mr Kaarle J. LEHMUS  
 Inspector General of the Police, Ministry of the Interior, Police Department

Ms Raija TOIVIAINEN  
 State Prosecutor, The Office of the Prosecutor General

**FRANCE**

M. Michel GAUTHIER (Président du GRECO / President of GRECO)

M. Franck ZIENTARA  
 Magistrat, Administration Centrale, Bureau du droit économique et financier,  
 Ministère de la Justice, Direction des affaires criminelles et des grâces

**GEORGIA / GEORGIE**

Mr Teimuraz BAKRADZE  
 Director of the International Law Dept., Ministry of Foreign Affairs

**GERMANY / ALLEMAGNE**

Mr Fernando SANCHEZ-HERMOSILLA  
 Judge at the District Court, Federal Ministry of Justice

**GREECE / GRECE**

M. Lampros PATSAVELLAS  
 Procureur Adjoint du Tribunal de Première Instance à Athènes auprès du  
 Ministère de la Justice

**HUNGARY / HONGRIE**

Mr Akos KARA  
 Legal Adviser, Ministry of Justice

Mr Sandor DUSIK  
 Expert Adviser, Ministry of Interior

**ICELAND / ISLANDE**

Mr Stefán EIRÍKSSON  
 Director, Ministry of Justice

**IRELAND / IRLANDE**

Ms Lucinda MacMAHON  
 Assistant Principal Officer, Criminal Law Reform Division, Department of Justice,  
 Equality and Law Reform

**LATVIA / LETTONIE**

Mr Rudolfs KALNINS – *Apologised / Excusé*  
Chief Officer of the Secretariat to the Corruption Prevention, Council of Latvia

**LITHUANIA / LITUANIE**

Mr Jurgis JURGELIS  
Advisor to the Director General of the State Security Department

**LUXEMBOURG**

M. Jean BOUR  
Procureur d'Etat, Parquet du Tribunal d'Arrondissement de Diekirch

**MALTA / MALTE**

Mr Anthony BORG BARTHET  
Attorney General, Office of the Attorney General (attending Thursday 17.10)

Mr. Silvio CAMILLERI  
Deputy Attorney General, Attorney General's Chambers

**MOLDOVA**

Mme Cornelia VICLEANSCHI  
Procureur, Chef du Département des Relations Internationales, Bureau du Procureur Général

**NETHERLANDS / PAYS-BAS**

Mr Arthur van DIJK – *Apologised / Excusé*  
Head of Financial and Economic Crime Department, Ministry of Justice, Directorate General for Law Enforcement

Mrs S.F.H.M STAAL-DOENSEN – *Apologised / Excusée*  
Ministry of Justice, Directorate General for Law Enforcement

**NORWAY / NORVEGE**

Mr Lars STOLTENBERG  
Chief Public Prosecutor, ØKOKRIM

**POLAND / POLOGNE**

Mr Jacek GARSTKA  
Judge, Department of International Co-operation and European Law, Ministry of Justice

**PORTUGAL**

Mrs Luisa Maia GONÇALVES  
Director of Department, International Relations, Ministry of Justice

**ROMANIA / ROUMANIE**

Mme Nicoleta ILIESCU – *Apologised / Excusée*

Conseillère du Ministre de la Justice, Direction des Etudes et Elaboration des Actes normatifs et Documentation, Ministère de la Justice

Mrs Alina DOROBANT – *Apologised / Excusée*

Legal Counsellor, Ministry of Justice, Chief of Office, Department for Elaboration of Normative Acts, Studies and Documentation

**SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE**

Mr L'ubomir HANUS

Director, Department of International Relations and European Integration, Ministry of Interior

**SLOVENIA / SLOVENIE**

Mr Drago KOS

(Vice-President of GRECO / Vice-Président du GRECO)

State Undersecretary, Office for the Prevention of Corruption of the Republic of Slovenia

**SPAIN / ESPAGNE**

Mr Sancho IÑIGUEZ HERNÁNDEZ

Legal Adviser, Legal Affairs with the European Union and International Organisations

**SWEDEN / SUEDE**

Mr Kazimir ÅBERG

Head of the Director-General's Office, Economic Crimes Bureau, Division for International Affairs

Mr Håkan ÖBERG

Director, Economic Crimes Bureau, Division for International Affairs

**"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA" / "L'EX-RÉPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACÉDOINE"**

Mr Nikola TUPANCEVSKI

Docent Ph.D. at the Law Faculty (Criminal Law), University "St. Cyril and Methodius"

Mr Stevan CIGARIDOV

Chef de section, Ministère de l'Intérieur, Section de lutte contre la corruption

M. Zvonimir JANKULOSKI

Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de « l'ex-République Yougoslave de Macédoine »

Ms Sanja ZOGRAFSKA-KRSTESKA

Représentant Permanent Adjoint

**UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI**

Mr Paul STEPHENSON  
Head of Corruption and Criminal Policy Section, Home Office, Sentencing and Offences Unit

Mrs Anna HODGSON  
Policy Advisor, Corruption and Criminal Policy Section, Home Office, Sentencing and Offences Unit

**UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMERIQUE**

Mr Mark RICHARD  
Senior Counsellor for Criminal Justice Matters, US Mission to the European Union

Mr Joseph E. GANGLOFF  
Senior Counsel, Office of International Affairs, U.S. Department of Justice

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE /  
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Mr Cevdet AKÇALI – ***APOLOGISED / EXCUSÉ***  
Consul of Europe, Member of the Legal Affairs and Human Right Committee, Parliamentary Assembly, Delegation of Turkey, Council of Europe

**REPRESENTATIVE OF THE CDCJ / REPRÉSENTANT DU CDCJ**

Mr Vincent A. DEGAETANO – ***Apologised / Excusé***  
Judge, Superior Courts, Courts of Justice, Judges' Chambers, The Law Courts

Mrs. Cristina LUZESCU – ***Apologised / Excusée***  
Secrétaire d'Etat au Ministère de la Justice

**REPRESENTATIVE OF THE CDPC / REPRÉSENTANT DU CDPC**

M. Daniel FONTANAUD – ***Apologised / Excusé***  
Président du CDPC, Commission des Communautés Européennes

**SCIENTIFIC EXPERT / EXPERT SCIENTIFIQUE**

Prof. Dr Albin ESER  
Max Planck-Institute for Foreign and International Penal Law, Abteilung Strafrecht (Germany / Allemagne)

**PRESIDENT OF THE STATUTORY COMMITTEE OF GRECO / PRÉSIDENT DU  
COMITÉ STATUTAIRE DU GRECO**

M. Gérard PHILIPPS – ***Apologised / Excusé***  
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent du Luxembourg auprès du Conseil de l'Europe

**OBSERVERS / OBSERVATEURS**

Mr Edric SELOUS  
Senior Project Manager, Stability Pact Anti-Corruption Initiative, OECD Anti-Corruption Division, Directorate for Financial Fiscal and Enterprise Affairs

**EXPERTS HAVING PARTICIPATED IN THE EVALUATION VISITS CARRIED OUT IN THE FOLLOWING COUNTRIES: /  
EXPERTS EVALUATEURS AYANT PARTICIPE AUX VISITES D'EVALUATION MENÉES DANS LES PAYS SUIVANTS**

the "former Yugoslav Republic of Macedonia" / l'« ex-République yougoslave de Macédoine »

Date: 18-21 March / mars 2002

**Evaluation team / Equipe d'évaluation :**

Mr Jorn GRAVESEN, Detective Chief Superintendent, the Public Prosecutor for Serious Economic Crime (Denmark / *Danemark*)

Mr Vladimir TURAN, Prosecutor, Unit of Fight against Corruption Crime, General Prosecutor's Office, Unit of Fight against Corruption Crime (Slovakia / *Slovaquie*)

M. Jean-Pierre BUEB, Conseiller au Service Central de Prévention de la Corruption, Service Interministériel placé auprès du Ministère de la Justice (France)

**COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT / SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE**

M. Manuel LEZERTUA, Executive Secretary to GRECO, Directorate General I, Legal Affairs, Council of Europe

M. Carlo CHIAROMONTE, Administrateur, Direction Générale des Affaires Juridiques, Conseil de l'Europe

M. Bjorn JANSON, Administrative Officer, Directorate General of Legal Affairs, Council of Europe

M. Spyros TSOVILIS, Administrateur, Direction Générale des Affaires Juridiques, Conseil de l'Europe

M. Christophe SPECKBACHER, Administrateur, Direction Générale des Affaires Juridiques, Conseil de l'Europe

Miss Sonya FOLCA, Assistante, Direction Générale des Affaires Juridiques, Conseil de l'Europe

Ms Fiona MYLES, Assistant, Directorate General of Legal Affairs, Council of Europe

Mlle Laure PINCEMAILLE, Assistante (Cycles d'évaluation) / Direction Générale des Affaires Juridiques, Conseil de l'Europe

Ms Penelope PREBENSEN, Assistant (Evaluation rounds), Directorate General of Legal Affairs, Council of Europe

Ms Simona GHITA, Webmaster, Direction Générale des Affaires Juridiques, Conseil de l'Europe

**INTERPRETERS / *INTERPRETES***

Mr Amath FAYE  
Mme Julia TANNER  
Mlle Isabelle MARCHINI

**ANNEXE II****DRAFT AGENDA / PROJET D'ORDRE DU JOUR**

1. Opening of the meeting at **09h30** / *Ouverture de la réunion à 09h30*
2. Adoption of the agenda / *Adoption de l'ordre du jour*
3. Information by the President / *Information par le Président*
4. Information by the Executive Secretary / *Information par le Secrétaire Exécutif*
5. First reading and examination of the draft evaluation report on the following country: / *Première lecture et examen du projet de rapport d'évaluation du pays suivant :*
  - **"the former Yugoslav Republic of Macedonia" / "l'ex-République yougoslave de Macédoine** : Tuesday / mardi, 10h00

**The evaluators and the national delegation concerned are, nevertheless, requested to be available during the following periods: / Les évaluateurs et la délégation nationale concernés sont, toutefois, invités à être disponibles pendant les périodes suivantes :**

  - Monday all day (preparatory meeting), Tuesday all day (consideration in plenary) and Wednesday morning / *lundi toute la journée (réunion préparatoire), mardi toute la journée (examen en plénière) et mercredi matin.*
6. Second reading and adoption of the draft evaluation report (Thursday 17 October 2002) / *Deuxième lecture et adoption du projet de rapport d'évaluation (jeudi, 17 octobre 2002).*
7. Preliminary Draft Evaluation Questionnaire for GRECO's Second Evaluation Round / *Projet préliminaire du Questionnaire pour le Deuxième Cycle d'Evaluation du GRECO*
8. Organisation of GRECO's Second Evaluation Round / *Organisation du Deuxième Cycle d'Evaluation du GRECO*
9. Preparation of the seminar for evaluators for GRECO's Second Evaluation Round / *Préparation du Séminaire pour les évaluateurs pour le Deuxième Cycle d'Evaluation du GRECO*
10. Miscellaneous / *Divers*
11. Dates of the next meetings / *Dates des prochaines réunions*